
IMMIGRATION Canada

Permis de travail

Directives du bureau des Visas de Pretoria

Pour les pays suivants :

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini,
Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice,
Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe



Table des matières

Liste de contrôle – Permis de travail

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Demande de permis de travail – Liste de contrôle

Complétez et placez cette liste de contrôle par-dessus votre demande.

Tout document qui n'est pas ni en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement. Il est nécessaire pour les candidats de passer un examen médical s'ils vont travailler au Canada six mois ou plus. Les résidents de l'Île Maurice ne sont pas requis de passer un examen médical sauf dans certains cas. Les candidats peuvent subir un examen médical avant de soumettre la demande. Les candidats doivent contacter le médecin désigné dans leur région. Pour plus d'informations, consultez: <http://www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/index.asp>

Nous vous recommandons d'attendre la réception de votre lettre d'autorisation de travail au Canada avant de finaliser vos préparatifs de voyage.

En plus d'un permis de travail, demandez-vous l'un des documents suivants ?

		Nombre demandé
Époux ou conjoint de fait	Permis de travail ouvert – une demande de permis de travail doit être remplie.	
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis de travail ouvert n'est pas présentée) - une demande de visa de résident temporaire doit être remplie.	
Enfants mineurs	Permis d'études – les enfants de 6 à 18 ans qui accompagnent le demandeur principal – une demande de permis d'études doit être remplie.	
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis d'études n'est pas présentée) - une demande de permis d'études doit être remplie.	
Personnes à charge de plus de 18 ans	Permis d'études pour personnes à charge âgées de 18 à 22 ans – une demande de permis d'études doit être remplie, incluant une lettre d'admission d'un collègue ou d'une université au Canada.	
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis d'études n'est pas nécessaire) - une demande de visa de résidence temporaire doit être remplie.	

Vous devez soumettre :

<p>Le formulaire de demande (IMM 1295) dûment rempli et signé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veuillez lire attentivement toutes les questions qui figurent sur le formulaire. Le défaut de répondre pleinement et véritablement au formulaire peut entraîner le refus de votre demande. • Si votre époux(se) ou conjoint(e) de fait vous accompagnera au Canada et souhaite présenter une demande de permis de travail, il ou elle doit remplir le formulaire de demande (IMM 1295). 	<input type="checkbox"/>
<p>Le formulaire Renseignement sur la famille (IMM 5707) dûment rempli et signé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire Renseignements sur la famille doit être rempli par l'époux(se) ou conjoint(e) de fait du demandeur principal et par toute personne à charge âgée de 18 ans ou plus qui accompagnera le demandeur principal au Canada. 	<input type="checkbox"/>
<p>Deux photographies format passeport de chaque demandeur. Les photos doivent avoir été prises au cours des six derniers mois.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Les passeports valides de toutes les personnes incluses dans la demande et qui voyageront au Canada.</p> <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les passeports originaux seront demandés une fois la demande finalisée; • chaque passeport doit comporter au moins une page entièrement vierge ; • tous les passeports doivent demeurer valides pendant toute la durée du séjour prévu au Canada puisque la période de validité du visa ne peut dépasser celle du passeport; • si vous êtes résident et non-citoyen de votre pays de résidence, vous devez fournir une preuve de votre statut de résidence / immigration / visa du pays de résidence pour chacun des membres de votre famille. 	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie de la page de renseignements personnels de votre passeport et de celui de chacune des personnes à charge qui vous accompagnera.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie certifiée conforme de chacun des certificats d'études postsecondaires obtenus.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), le cas échéant OU Code de dispense à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>L'offre d'emploi sur papier à en-tête de votre employeur au Canada indiquant le titre du poste, la description des tâches, le salaire ainsi que la période de l'emploi. Soumettez une copie de votre contrat si possible.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une preuve que vous satisfaites aux exigences de l'offre d'emploi (références donnant un aperçu de vos anciens emplois et des tâches, copies de certificats d'études pertinents, preuves de qualifications professionnelles, etc.)</p>	<input type="checkbox"/>

<p>Un curriculum vitae exhaustif.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Toute autre preuve documentaire (famille, finances, emploi, propriétés) qui peuvent convaincre que vous reviendrez dans votre pays après votre voyage.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie certifiée conforme de votre certificat de mariage, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie du jugement de divorce et des documents vous conférant la garde de tout enfant vous accompagnant au Canada, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Copies des actes de naissance des enfants mineurs énumérant les deux parents, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Certificats de police originaux délivrés par le pays de naissance et par le pays de résidence de chaque personne âgée de 18 ans ou plus incluse dans votre demande, si vous prévoyez séjourner au Canada pendant plus de six mois. Les certificats doivent avoir été délivrés au cours des 6 derniers mois. Il se pourrait que d'autres certificats de police soient exigés si vous ou les personnes à charge qui vous accompagneront avez résidé dans d'autres pays pendant plus de six mois au cours des cinq dernières années.</p> <p>Pour les résidents de l'Afrique du Sud, le seul certificat de police acceptable est celui obtenu du South African Police Service. Tout autre document ne sera pas accepté, y compris le <i>Criminal Inquiry Certificate</i> obtenu d'une compagnie privée.</p> <p>Il est possible de soumettre une demande non accompagnée d'un certificat de police, mais celui-ci devra être présenté pour que le traitement de la demande puisse être complété. Veuillez noter qu'il peut y avoir différents délais de traitement pour obtenir ces documents.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une déclaration de consentement parental notariée originale pour chaque enfant d'âge mineur (âgé de moins de 18 ans) qui voyage sans être accompagné par ses parents ou son tuteur légal. Si un seul parent voyage en compagnie d'un enfant, l'autre parent doit soumettre une lettre de consentement notariée signée par un notaire public. Cette lettre doit préciser si un visa de résident temporaire pour entrée unique ou pour entrées multiples doit être délivré, ainsi que la durée du séjour. Nous n'acceptons plus d'attestations délivrées par un commissaire aux serments.</p>	<input type="checkbox"/>

Les demandeurs sous les catégories nommées ci-dessous, doivent également soumettre les documents suivants :

Infirmiers, docteurs et autres professionnels de la santé	
<i>À noter que vous devrez subir un examen médical.</i>	
Carte d'enregistrement actuelle auprès du Conseil des professions de la santé d'Afrique du Sud (HPCSA) et certificat de bonne réputation et de membre en règle délivré par la HPCSA au cours des trois derniers mois.	<input type="checkbox"/>
Un curriculum vitae détaillé contenant des informations complètes sur l'éducation et l'emploi.	<input type="checkbox"/>
Confirmation de l'admissibilité à l'enregistrement temporaire auprès du conseil médical provincial compétent au Canada (si cela n'est pas déjà confirmé dans l'offre d'emploi).	<input type="checkbox"/>
Personnes mutées au sein d'une entreprise	
Une lettre de votre employeur expliquant pourquoi votre mutation est nécessaire et dans quelle mesure vous répondez aux exigences.	<input type="checkbox"/>
Une preuve du lien entre votre employeur actuel et votre employeur au Canada.	<input type="checkbox"/>
Camionneurs / Pilotes	
Une copie de votre permis de conduire / de pilote.	<input type="checkbox"/>
Candidats des provinces	
Un certificat de désignation par une province.	<input type="checkbox"/>
Titulaires d'une bourse de perfectionnement postdoctoral	
Une preuve d'achèvement des études doctorales (diplôme de doctorat ou lettre de l'université).	<input type="checkbox"/>
Chercheurs invités	
Un projet de recherche donnant les grandes lignes de la recherche à effectuer au Canada, les objectifs de la recherche par rapport à vos plans d'études dans votre pays, la façon dont vous avez été choisi, la somme et la source de tout financement que vous recevrez.	<input type="checkbox"/>
Mobilité Francophone	
Présenter une preuve de compétence linguistique. Consultez Permis de travail pour le programme Mobilité francophone : comment présenter une demande - Canada.ca	<input type="checkbox"/>
Travailleurs autonomes	
Les travailleurs autonomes sont tenus de présenter une copie de l'enregistrement commercial, des déclarations fiscales / évaluations (déclarations personnelles et d'entreprise), ainsi que les références des clients.	<input type="checkbox"/>
Preuve d'emploi p.ex. Les relevés de paie, les copies des relevés bancaires personnels indiquant le salaire / le revenu, la déclaration de revenus / l'évaluation des 2 dernières années (IRP5).	<input type="checkbox"/>